



GUIDE de l'accessibilité



2015
1^{er} édition

Polynésie française



SOMMAIRE

MOT DU MINISTRE	p. 03
L' ACCESSIBILITÉ, UN ENJEU QUOTIDIEN	p. 04
LES NOUVELLES DU SECTEUR SOCIAL	p. 06
LÉGENDE	p. 10
LISTE	p. 13
PLAN	p. 26

Les informations contenues dans ce guide ont été recueillies par la **Fédération Te Niu O Te Huma** (Fédération regroupant les associations œuvrant dans le monde du handicap).

Association de loi 1901
subventionnée par le FAS RST.

Remerciements aux partenaires

Direction des Affaires Sociales et ADEPA Polynésie



Ministère du travail,
des solidarités
et de la condition féminine



Direction des Affaires
Sociales



Journée Mondiale
du Handicap

Conception graphique : www.inconico.com

Photographie : Shutterstock

Impression : STP Multipress - Décembre 2015



MOT DU MINISTRE

A la veille de la célébration de la journée internationale du handicap, je tiens à réaffirmer très solennellement la volonté du gouvernement de faire évoluer la réglementation y afférente, aujourd'hui obsolète, afin de l'adapter aux besoins de ce troisième millénaire. Le Président de la Polynésie française s'est en effet engagé à faire de l'amélioration de la condition des personnes porteuses d'un handicap l'un des grands chantiers de son mandat, dont la finalité est de leur garantir l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens.

La question de l'accessibilité sera bien évidemment au cœur de ces travaux, car d'elle dépend intrinsèquement l'égalité des chances qu'il est de notre devoir de promouvoir. Nous ne pouvons en effet ignorer plus avant que l'accessibilité est un préalable à l'exercice de l'ensemble des droits des personnes handicapées.

Aussi, voudrais-je saluer, comme il se doit, le remarquable travail réalisé par la Fédération TE NIU O TE HUMA qui, en prenant l'initiative d'éditer un guide de l'accessibilité, apporte une contribution précieuse à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens porteurs d'un handicap en leur proposant des réponses pratiques.

Pour autant nous ne pouvons baisser notre garde. Le fait est que, nonobstant les efforts conséquents engagés au cours des dernières années, notre société peine à relever pleinement le défi global de l'accessibilité qui ne doit pas se limiter aux établissements et services publics, mais veiller à permettre à toute personne, quel que soit son handicap, de participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle de notre pays, autrement dit, d'accéder à tous les biens et les services.

Cette ambition, nous la concrétiserons ensemble. Le temps est en effet venu de porter un regard différent sur le handicap et de promouvoir une modification des comportements afin que l'ensemble de notre société considère que c'est bien à elle de faire l'effort pour s'adapter au handicap.

C'est là le préalable nécessaire pour promouvoir le mieux-vivre ensemble à même d'assurer à tout un chacun les meilleures conditions de son épanouissement que nous aspirons à développer. Je ne doute pas que notre société aura la volonté et la capacité de relever ce défi majeur.

Priscille Tea FROGIER

Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Condition féminine



L'ACCESSIBILITÉ, UN ENJEU QUOTIDIEN

**La Fédération Te Niu O Te Huma
est fière de vous présenter le tout
premier Guide de l'accessibilité
en Polynésie française**

**Le guide de l'accessibilité est né d'un constat et
d'une nécessité :**

D'abord un constat. En dépit d'aménagements effectués, l'accessibilité continue de se découvrir au jour le jour, au gré des déplacements. Elle reste encore un énorme chantier inabouti.

Ensuite une nécessité. Aujourd'hui, un large public a besoin de connaître l'accessibilité de tel ou tel site et services avant de s'y rendre. Cela leur permet de se déplacer et d'accéder librement et en sécurité à tous les lieux, les services, les produits et les activités proposés par la société polynésienne. Or il n'existe toujours pas de référencement des sites accessibles ou des travaux engagés pour se mettre aux normes.

Ce livret s'adresse à toutes et à tous, aux personnes porteuses d'un handicap ou en perte d'autonomie, à leur entourage, aux personnes curieuses de visiter notre pays, aux femmes enceintes, aux personnes avec une poussette et à tous ceux qui, plus généralement, sont intéressés par la question.



Pour cette première édition, sachant que tout ne pourrait pas être mentionné, la Fédération Te Niu O Te Huma a souhaité se concentrer sur quelques administrations territoriales, une municipalité et des services de l'Etat parmi les plus sollicités par les usagers polynésiens. De même, pour valoriser les travaux de mise aux normes d'accessibilité, les antennes administratives établies dans le centre commercial de Maeva à Taravao sont présentées ici.

L'accumulation des renseignements et des sites accessibles continuera par l'édition de prochains guides chaque année. En effet, seule une approche globale est pertinente : à terme, l'ensemble des services du Territoire et de l'Etat ouverts au public, les différents sites des collectivités territoriales, les banques, les restaurants, les sites touristiques, les écoles et les équipements sportifs seront aussi traités. La mise en place d'une application web sera même envisagée.

En créant ce guide, la Fédération Te Niu O Te Huma a souhaité poser une nouvelle pierre à l'édifice de l'accessibilité. C'est en s'inscrivant dans cette démarche que la société polynésienne fera progresser la qualité de vie de tous ses membres.



LES NOUVELLES DU SECTEUR SOCIAL

Le guide de l'accessibilité vous présente les nouveaux designs des cartes délivrées par la COTOREP.

La Direction des Affaires Sociales a décidé d'actualiser le format et la présentation de ses différentes cartes d'invalidités. La distinction entre celles-ci et de leurs droits attenants sera désormais beaucoup plus facile. Le changement des cartes existantes se fera lors des renouvellements des dossiers.

La nouvelle carte d'invalidité à 80% sera désormais rouge. Jusqu'à maintenant, elle était bleue avec un ruban rouge en haut à gauche. Pour rappel, cette carte est réservée aux personnes présentant un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%.





Sur simple présentation, cette carte permet de **bénéficier de la priorité dans les files d'attentes**, de la priorité pour le branchement du téléphone, de la réduction de 50% sur la redevance mensuelle d'abonnement à une ligne téléphonique (après contact auprès de l'OPT), de la réduction tarifaire de 50% sur les vols de Air Tahiti, d'une exonération de frais de patente pendant 2 années et d'une exonération de la « taxe spécifique grands travaux et route » pour les pièces détachées ou véhicules importés (de moins de 16 Cv) spécialement aménagés pour la conduite par des personnes handicapées ou réservés à leur transport.

AUJOURD'HUI



DELIBERATION N° 95-110/41 DU 3 AOÛT 1995 MODIFIEE

NOM :
PRENOM :
N(e)E :
EXPIRE LE :

N°

DEMAIN



CARTE D'INVALIDITE

Carte N° :
Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Date d'expiration :

Direction des Affaires Sociales - Polynésie française

La nouvelle carte d'invalidité PMR (Personne à Mobilité Réduite) sont de moins de 80 % va aussi évoluer et sera désormais blanche.

Cette carte est attribuée aux PMR atteints d'un handicap rendant la station debout pénible mais dont le taux d'inadaptation est inférieure à 80 %.

Jusqu'à maintenant, elle était bleue claire.

Pour rappel, **elle donne priorité** aux guichets et bureaux des services publics, aux transports publics et aux magasins de commerce et aux places assises réservées à certaines catégories de voyageurs dans les transports publics.

AUJOURD'HUI

DELIBERATION N° 95-110/AT DU 3 AOÛT 1995 MODIFIEE

NOM :

PRENOM :

NE(j) LE :

EXPIRE LE :

N°



DEMAIN

CARTE D'INVALIDITE

Carte N° :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Date d'expiration :

Direction des Affaires Sociales - Polynésie française





Pour information, la plaque PMR ne change pas.

Pour rappel, la plaque PMR est un insigne qui est apposé derrière le pare-brise d'un véhicule automobile utilisé pour le transport de la personne handicapée, que celle-ci soit le conducteur ou le passager. Elle permet à son titulaire seul ou avec son accompagnateur, d'utiliser les places de parking réservées exclusivement aux véhicules des personnes handicapées.



A chaque stationnement sur une place PMR, **apposer le macaron derrière le pare-brise est obligatoire**. Sans quoi, la personne peut s'exposer à une contravention de 16.100 CFP.



OBSERVATIONS IMPORTANTES

Extrait de la délibération n°95-110 du 3/8/95 modifiée

Article 22-1 : La plaque «PMR» (Personne à Mobilité Réduite) est un insigne qui est apposé derrière le pare-brise d'un véhicule automobile utilisée pour le transport de la personne handicapée, que celle-ci soit le conducteur ou le passager. La plaque «PMR» (Personne à Mobilité Réduite) permet notamment le stationnement dans les emplacements réservés par les mairies ou les organismes privés et publics, aux personnes handicapées à l'intérieur des parcs de stationnement.

Elle peut également permettre à son détenteur de bénéficier des dispositions arrêtées en faveur des personnes handicapées par l'autorité investie des pouvoirs de police en matière de stationnement.

La plaque «PMR» (Personne à Mobilité Réduite) dont la personne handicapée est détentrice, peut être ponctuellement mise à la disposition du conducteur du véhicule attaché à l'établissement qui l'accueille, dès lors que celui-ci le transporte effectivement, à titre individuel ou collectif.

Article 22-4 : En cas d'usage abusif de la plaque «PMR» (Personne à Mobilité Réduite), le titulaire se verra perdre le bénéfice lié à la plaque qui lui sera retirée d'autorité.



LÉGENDE

Pour aérer la présentation, l'accessibilité est présentée sous différents pictogrammes.



**Présence de place
de stationnement PMR**



Présence d'une rampe d'accès

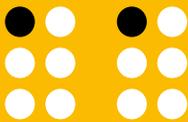


Présence d'un ascenseur



**Présence d'un accueil spécifique
ou d'une caisse prioritaire**

En espérant que la liste ne soit pas exhaustive, davantage de précisions seront mentionnées dans la seconde édition. L'objectif reste d'offrir des informations très pratiques.



Accueil adapté pour les personnes non-voyantes et mal-voyantes



Toilettes adaptées



Accueil adapté pour les personnes non-entendantes et mal-entendantes



Sortie de secours adaptée



Deux grands textes définissent l'accessibilité :

- La délibération 91-62 AT du 10/05/1991 qui prévoit la mise en accessibilité de la voirie, des établissements recevant du public ainsi que des grands programmes d'habitations.
- L'arrêté 51 en Conseil des Ministres du 09/01/1992 qui précise les délais dans lesquels ces aménagements doivent être réalisés.





Antennes Administratives

du Centre Commercial de Maeva



Dans la commune de Taravao, les antennes administratives du **SEFI, de l'OPH, de l'Urbanisme, de la DAF et de la DAS** sont regroupées sur un même site : au premier étage du centre commercial de Maeva. L'accessibilité générale du bâtiment est présentée.

 <p>Quatre places PMR sont situées devant l'entrée principale.</p>	 <p>Non.</p>
 <p>Trois rampes d'accès : deux devant l'entrée principale et une sur l'entrée côté droit.</p>	 <p>Non.</p>
 <p>L'ascenseur est adapté pour les personnes en mobilité réduite.</p>	 <p>Les toilettes à l'étage ne sont adaptées. Un projet le prévoit.</p>
 <p>L'accueil au guichet se fait en fonction du numéro du ticket tiré.</p>	 <p>Il n'y a pas d'espace d'attente sécurisé à l'étage. Un projet le prévoit.</p>
<p style="text-align: right;">Adresse géographique 1^{er} étage du centre commercial de Maeva U de Taravao</p>	

Bâtiments Administratifs A1 et A2



Regroupant sur un même site plusieurs services administratifs et notamment la **DCIP et le service de l'Urbanisme**, l'accessibilité générale des Bâtiments Administratif A1-A2 est présentée ici.



Une place PMR est située le long de l'avenue Pouvanaa a Oopa. Si les places devant l'entrée du site peuvent être utilisées, elles ne peuvent être considérées comme étant des places PMR.



Non.



Deux rampes d'accès parcourent l'entrée du site. Elles ne permettent pas toutefois de rejoindre l'ascenseur. Pour cela, il est nécessaire de se diriger devant l'entrée située sur l'avenue du Commandant Destremau.



Non.



L'ascenseur n'est pas spécifiquement adapté



Non.



Pas d'accueil prioritaire spécifique.



Non.

Adresse géographique

11 Avenue Pouvanaa
98713 PAPEETE



Créée en 1983, la **Commission Territoriale de l'Éducation Spéciale (CTES)** est compétente à l'égard de tous les enfants handicapés physiques, sensoriels ou mentaux de leur naissance jusqu'à vingt ans.



Deux place PMR sont situées à l'avant du site sur le grand parking. Elles sont situées à proximité de l'entrée, celle-ci étant réperable par le panneau centre de lecture. Une signalisation indiquant le CTES dès le parking est en effet manquante pour l'instant.



Non.



Une rampe d'accès permet de rejoindre sans difficulté le bâtiment du CTES depuis le parking sans difficulté.



Non.



L'accueil du public ne nécessite pas l'emploi d'un ascenseur.



Non.



Il n'y a pas d'accueil spécifique. Celui-ci se fait au fil de l'eau.



L'accueil se faisant au rez de chaussée, l'évacuation a lieu à l'extérieur.

Adresse géographique

Centre de Formation
de la DEP (ex Ecole normale)
Route de l'Hyppodrome - PIRAE

Adresse postale

BP 20673
98713 PAPEETE

Contact téléphonique

40.46.27.14 - 40.46.27.11

Contact fax

40.46.28.07

Contact mail

ctes@education.pf

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 12h et de 12h30 à 16h
mercredi de 7h30 à 12h30 et de 13h15 à 14h30



La **Direction des Affaires Sociales** est chargée « de promouvoir la cohésion sociale et de lutter contre l'exclusion par la définition d'actions de solidarité et le déploiement d'aides en faveur de personnes ou de groupes de personnes en situation de vulnérabilité ».



Deux places PMR sont situées devant l'entrée principale.



Non



Une rampe d'accès dessert l'entrée principale du bâtiment depuis les places PMR.



Non



L'ascenseur est accessible.



Les toilettes réservées au public sont adaptées.



Il existe un accueil prioritaire et/ou personnalisé. En fonction de leurs demandes, les usagers sont redirigés vers les bureaux compétents au rez-de-chaussée ou aux étages. Suivant les cas, le personnel des étages peut se déplacer à l'accueil et y traiter la demande.



L'accueil du public se réalisant au rez-de-chaussée, l'évacuation du bâtiment est réalisée par la porte d'entrée principale et la porte de secours qui lui fait face. Il n'y a pas d'espaces d'attente sécurisés aux étages.

Adresse géographique

Immeuble TE HOTU
Avenue du Prince Hinoï
PAPEETE

Adresse postale

BP 1707
98713 PAPEETE

Contact téléphonique

40.46.58.46

Contact fax

40.43.89.20

Contact mail

secretariat@solidarite.gov.pf

Horaires : du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30



La **COTOREP** est une commission dont le secrétariat est assuré par la Direction des Affaires Sociales. Elle se prononce au titre du reclassement professionnel ; au titre des prestations sociales et sur l'attribution de la carte d'invalidité, la carte PMR et de la plaque PMR.

 <p>Deux places PMR sont situées devant l'entrée principale.</p>	 <p>Non</p>
 <p>Une rampe d'accès dessert l'entrée principale du bâtiment depuis les places PMR.</p>	 <p>Non</p>
 <p>L'accueil du public se réalisant au rez-de-chaussée, l'ascenseur n'est pas utile.</p>	 <p>Les toilettes réservées au public sont adaptées.</p>
 <p>Il existe un accueil prioritaire et/ou personnalisé. En fonction de leurs demandes, les usagers sont redirigés vers les bureaux compétents.</p>	 <p>L'accueil du public se réalisant au rez-de-chaussée, l'évacuation du bâtiment est réalisée par la porte d'entrée principale et la porte de secours qui lui fait face.</p>

Adresse géographique
 Direction des affaires sociales
 Avenue du Prince Hinoï
 Immeuble Te Hotu
 (Rez-de-chaussée)

Adresse postale
 BP 1707
 98713 PAPEETE

Contact téléphonique
 40.46.58.40
Contact fax
 40.46.58.44
Contact mail
 secretariat@solidarite.gov.pf

Horaires : lundi, mardi et vendredi de 7h30 à 11h30 - Ne reçoit pas les autres jours



L'Accueil Consommateur est chargé de défendre les intérêts juridiques, économiques ou physiques des consommateurs de la Polynésie française.



Une place PMR est située à proximité de l'entrée.



Non



Une rampe d'accès est située à côté de la place PMR et rejoint l'entrée.



Non



L'ascenseur est accessible.



Non



Pas d'accueil spécifique.



Il n'y a pas d'espace d'attente sécurisé à l'étage.

Adresse géographique

FARE UTE - derrière le garage
Auto Express

Adresse postale

BP 82
98713 PAPEETE

Contact téléphonique

40.50.97.97

Contact fax

40.43.44.77

Contact mail

dgae@economie.gov.pf

Horaires : du lundi au jeudi de 8h à 16h et le vendredi de 8h à 16h

Haut-Commissariat



Le Haut-Commissariat de la République en Polynésie française abrite les services du Haut-Commissaire de la République, représentant de l'État français sur ce territoire.

 <p>Deux places PMR sont situées à l'entrée du parking et sont à proximité de la rampe d'accès.</p>	 <p>Écriture en braille dans l'ascenseur.</p>
 <p>Une rampe d'accès relie les places PMR à l'entrée principale.</p>	 <p>Non</p>
 <p>L'ascenseur est adapté.</p>	 <p>Les toilettes du rez-de-chaussée sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux personnes en fauteuil.</p>
 <p>Un usager porteur d'un handicap ou en perte d'autonomie est pris en charge dès l'entrée du bâtiment.</p>	 <p>L'accueil se faisant au rez-de-chaussée, l'évacuation se fait à l'extérieur.</p>

Adresse géographique
Avenue Pouvanaa a Oopa
Nouveau bâtiment, en face
du Monument aux morts
de Papeete

Adresse postale
BP 115 PAPEETE
98713 TAHITI

Contact téléphonique
40.46.87.00
Contact fax
40.46.87.69
Contact mail
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Nous-contacter/Formulaire-de-contact

Horaires : du lundi au jeudi de 7h30 à 17h et le vendredi de 7h30 à 16h

IJSPF L'Institut de la Jeunesse et des Sports de Polynésie française



Organisme gouvernemental tourné vers le sport, l'**IJSPF** est constitué de plusieurs bâtiments, la A, le B et l'amphithéâtre. Il est situé à proximité du Stade Pater.



De nombreuses places PMR sont disponibles. Deux places PMR sont situées en face du Bâtiment B. Deux places PMR sont situées à côté de l'amphithéâtre. Enfin, deux places PMR sont devant le stade Pater.



Non



Une rampe d'accès dessert le bâtiment B et une autre l'amphithéâtre. Il n'y a pas de rampe d'accès pour le bâtiment A. Le stade Pater est accessible.



Non



L'accueil de personnes handicapées ne nécessite pas l'emploi d'un ascenseur.



Les toilettes masculines du bâtiment B sont accessibles ainsi que les toilettes des vestiaires du stade Pater.



Les personnes porteuses d'un handicap ou en perte d'autonomie sont redirigées directement aux locaux de la Fédération Polynésienne des Sports Adaptés et Handisport.



L'accueil du public étant réalisé au rez de chaussée, l'évacuation est prévue à l'extérieur.

Adresse géographique

Rue Paul Bernière
PIRAE

Adresse postale

BP 1685 - PIRAE

Contact téléphonique

40.50.27.70

Contact fax

40.45.10.85

Horaires : du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30

Mairie de Papeete



Le siège de la municipalité de Papeete.



Deux places PMR sont aux abords de la Mairie. L'une est située devant le portail de l'entrée principale tandis que la seconde est derrière.



Non



Une rampe d'accès dessert les places PMR et permettent de rejoindre les bâtiments de la mairie.



L'ascenseur est parlant et les boutons indiquant les étages ont des inscriptions en braille.



L'ascenseur est accessible aux personnes en mobilité réduite.



Les toilettes ne sont pas adaptées pour les personnes en mobilité réduite.



L'accueil est au rez-de-chaussée et il est indiqué par des panneaux signalétiques. Un accueil spécifique est possible en fonction de l'afflux. Toutefois, les guichets d'accueil ne sont pas adaptés.



L'accueil se faisant au rez-de-chaussée, l'évacuation se fait à l'extérieur. Il n'y a pas d'espaces d'attentes sécurisés aux étages.

Adresse géographique

Rue Gauguin
PAPEETE

Adresse postale

BP 106
98713 PAPEETE

Contact téléphonique

40.41.57.00

Contact mail

info@villedepapeete.pf

Horaires : du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30



L'Office Polynésien de l'Habitat, a pour mission de construire des logements, dans une optique d'habitat durable, pour répondre à la demande des familles qui ne trouvent pas à se loger décemment sur le marché privé.

 <p>2 places PMR situées à proximité de l'entrée. Une personne gère le parking et elle est susceptible d'aider les personnes en difficulté à se déplacer.</p>	 <p>Non</p>
 <p>Une rampe d'accès dessert l'entrée principale.</p>	 <p>Non</p>
 <p>L'ascenseur est adapté pour les personnes handicapées.</p>	 <p>Non</p>
 <p>Il n'y a pas d'accueil prioritaire. Il se fait en fonction du numéro du ticket tiré.</p>	 <p>L'évacuation au rez-de-chaussée se fait à l'extérieur.</p>

Adresse géographique

Agence de PIRAE
Rue Afarerii

Adresse postale

BP 1705
98713 PAPEETE

Contact téléphonique

40.54.28.80

Contact fax

40.43.49.83

Horaires : du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30



L'Office des postes et télécommunications ou OPT est une entreprise de transport du courrier, de télécommunication et de services financiers.

	<p>Une Place PMR est située à l'intersection du Boulevard de la Reine Pomare IV et de la Rue de la Reine Marau. Il faut toutefois traverser le rue pour rejoindre la rampe d'accès.</p>		-
	<p>Une rampe d'accès a été construite cette année. Elle se décompose en deux, une rampe permet l'accès au trottoir tandis qu'une seconde permet ensuite l'accès au bâtiment proprement dit du côté des boîtes postales.</p>		-
	-		-
	-		-
<p>Adresse géographique 8 Boulevard de la Reine Pomare IV PAPEETE</p>		<p>Contact téléphonique Les contacts téléphoniques sont différents selon la nature de la mission du service</p>	

Palais de Justice



Le Fare Ha'avara'a ou Palais de Justice se trouve avenue Pouvana'a a Oopa, (ex avenue Bruat) à Papeete, en face du Haut-Commissariat. Il est constitué d'un Tribunal de Première Instance et d'une Cour d'Appel. La Justice en Polynésie française est régie par des règles parfois un peu différentes de celles qui sont appliquées en métropole.



Une Place PMR est située le long de l'avenue Pouvanaa a Oopa. Une autre place est située à l'intérieur de la cour. Elle n'est pas matérialisée par une surface bleue mais pas un signalétique blanche au sol.



Non



L'accueil principal du bâtiment se fait au rez de chaussée. Il est desservi par une rampe. De même, les usagers dont leurs dossiers est en cours d'instruction peuvent devoir se présenter au premier étage. Une rampe d'accès longe le bâtiment concentrique pour aboutir à un ascenseur.



Non



L'ascenseur est adapté. Il est emprunté pour les usagers devant se présenter aux services situés à l'étage.



Les toilettes publiques ne sont pas adaptées.



Il n'y a pas d'accueil prioritaire spécifique. Toutefois, il est bon de se présenter et faire connaître sa situation.



Il n'y a pas d'espace d'attente sécurisé à l'étage.

Adresse géographique
Avenue Pouvanaa a Oopa
PAPEETE

Adresse postale
BP 101
98 713 PAPEETE

Contact téléphonique
40.41.51.00
Contact fax
40.43.49.83
Contact mail
sec.pr.tpi-papeete@justice.fr

Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelles **SEFI**



Le Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelles, placé sous l'autorité du ministère en charge de l'emploi et de la formation professionnelle, est le principal opérateur pour l'emploi en Polynésie française. Le SEFI a pour objectif principal de faciliter au maximum les démarches des candidats à un emploi, un stage de formation ou d'insertion professionnelles.



Une place PMR située à proximité de l'entrée.



Non



Une rampe d'accès de fait dessert l'entrée extérieure.



La numérotation des étages dans les ascenseurs est en braille.



Ascenseur adapté pour les personnes handicapées. Pour accéder à l'accueil, il est nécessaire d'utiliser l'ascenseur, des fiches murales indiquent la direction à suivre.



Toilettes larges au rez de chaussée et au premier étage.



Il n'y a pas de files dédiées aux personnes handicapées. Toutefois, des affiches rappellent la priorité dans les files d'attente aux guichets et bureaux du SEFI des personnes handicapées titulaires d'une CTI. Une cellule dédiée à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés est située au premier étage accessible via l'ascenseur interne



L'évacuation au rez-de-chaussée vers l'extérieur est effectuée via un couloir. Il n'y a pas d'espace d'attente sécurisé à l'étage.

Adresse géographique

Immeuble Papineau,
rue Tepano Jaussen, PAPEETE

Adresse postale

BP 540
98713 PAPEETE

Contact téléphonique

40.46.12.12

Contact fax

40.46.12.18

Contact mail

sefi@sefi.pf

Horaires : du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30

PAPEETE



DGAE
Direction Générale des affaires économiques
Accueil consommateur

Mairie de Papeete

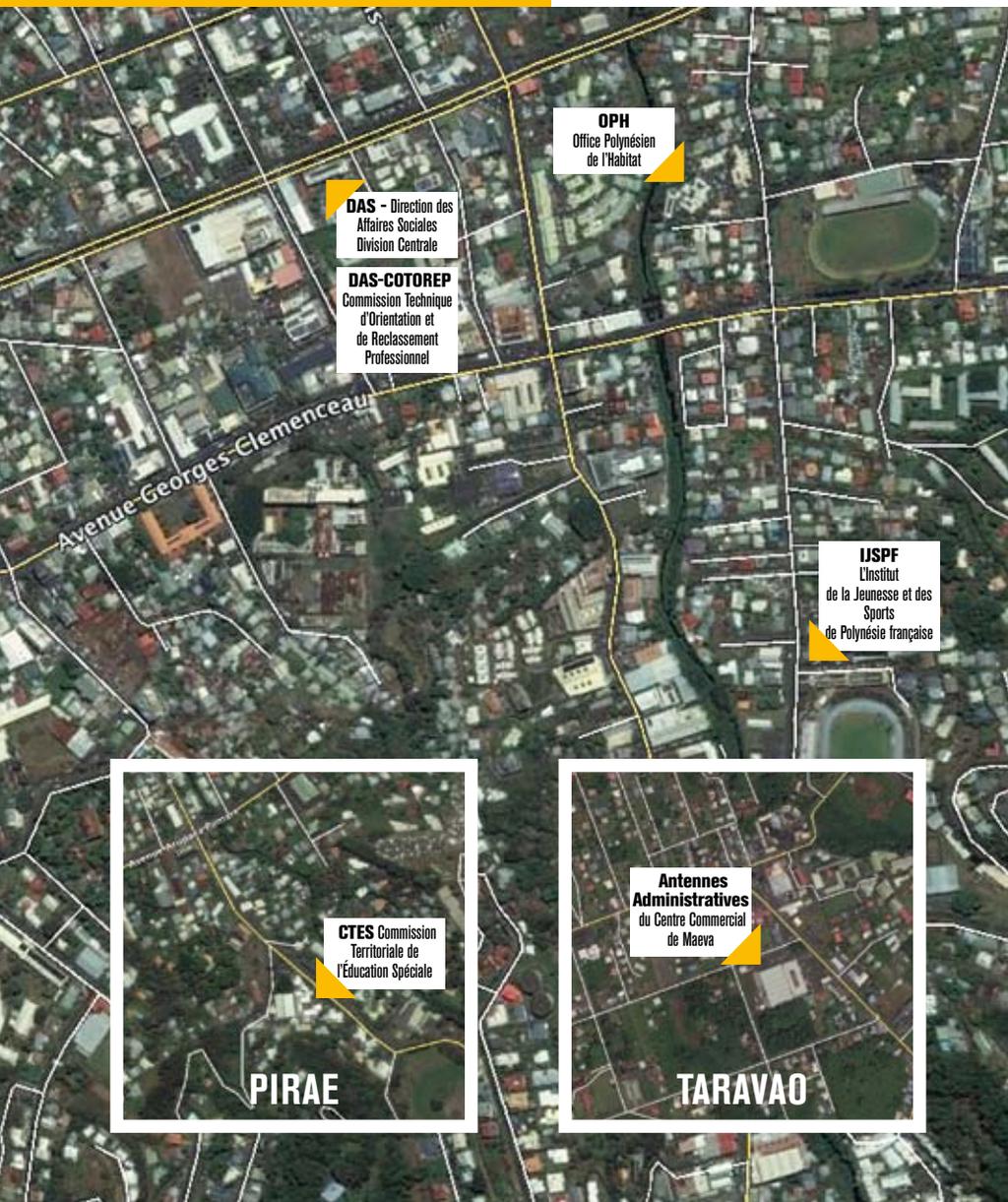
SEFI
Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelles

OPT
Office des Postes et Télécommunication

Bâtiments Administratifs A1 et A2

Palais de Justice

Haut-Commissariat



OPH
Office Polynésien
de l'Habitat

DAS - Direction des
Affaires Sociales
Division Centrale

DAS-COTOREP
Commission Technique
d'Orientation et
de Reclassement
Professionnel

IJSPF
L'Institut
de la Jeunesse et des
Sports
de Polynésie française

CTES Commission
Territoriale de
l'Éducation Spéciale

PIRAE

**Antennes
Administratives**
du Centre Commercial
de Maeva

TARAVAO



Fédération Te Niu O TE Huma

BP 9603 Motu Uta - 98715 Papeete

Tél.: 40 819 819 - Fax : 40 82 47 55

teniutehuma@mail.pf

www.handicap-polynesie.com

